



Service d'envoi de courrier dématérialisé

Le Service d'envoi de courrier dématérialisé objet du présent contrat (ci-après le « Service ») est le fruit d'une collaboration entre INDEX ÉDUCTION et son Prestataire MAILEVA, société par actions simplifiée et filiale du Groupe DOCAPOSTE (filiale de La Poste), inscrite au RCS de Créteil sous le numéro 424 335 693. Dans le cadre de la fourniture du Service, INDEX ÉDUCTION intervient en tant que distributeur des services de MAILEVA.

Le Service est accessible aux Clients disposant d'une connexion Internet et d'une licence d'utilisation d'un des logiciels d'INDEX ÉDUCTION : EDT, PRONOTE, PRONOTE Primaire et/ou HYPERPLANNING (ci-après le « Logiciel »). Le Client est informé que le Service ne fonctionne que si les adresses postales des Destinataires sont en France, en Andorre ou à Monaco. INDEX ÉDUCTION met à disposition du Client les informations relatives au Service sur son site internet.

En signant le Formulaire de souscription, le Client reconnaît être pleinement soumis aux dispositions du présent contrat venant encadrer les conditions de mise à disposition et d'utilisation du Service (ci-après le « Contrat »).

Définitions

Administrateur : personne physique habilitée pour le compte du Client à signer le Formulaire de Souscription et à définir les différents Utilisateurs du Service.

Client : personne physique ou morale qui souscrit au Service via la signature du Formulaire de souscription.

Destinataire : personne physique ou morale désignée par l'Expéditeur à laquelle est adressée un Document et pour laquelle le Client détient une autorisation préalable d'émission desdits courriers.

Document : tout document de nature textuelle et/ou, visuelle dont le Client confie le traitement à INDEX ÉDUCTION, en l'espèce matérialisé par les courriers à adresser aux Destinataires.

Expéditeur : Utilisateur d'un Service d'INDEX ÉDUCTION effectuant une action d'envoi ou de mise à disposition d'un Document à un Destinataire.

Fichiers : fichiers constitués des Documents et des informations s'y rapportant et notamment des listes de Destinataires de Documents.

Formulaire de Souscription : formulaire rempli par le Client, qui, une fois signé et renvoyé à INDEX ÉDUCTION dans les conditions qui y sont prévues, lui permet d'avoir accès aux Services conformément aux dispositions du présent Contrat.

Guide Pratique : document disponible sur le site internet d'INDEX ÉDUCTION, venant décrire les fonctionnalités offertes dans le cadre du Service et guidant l'Utilisateur dans son utilisation du Service.

Service : service d'envoi de courrier dématérialisé objet du présent Contrat, c'est-à-dire l'intégralité des moyens techniques utilisés pour l'acheminement des courriers jusqu'à leurs Destinataires (l'édition, l'impression, la mise sous pli, l'affranchissement et la distribution des courriers).

Tarif : prix applicable au Service, tel que précisé dans l'article « Conditions financières ».

Utilisateur : toute personne physique autorisée par le Client à utiliser le Service pour le compte du Client.

Durée et renouvellement

Le Contrat entre en vigueur au jour de la confirmation de l'enregistrement du Client par INDEX ÉDUCTION, faisant suite à la réception du Formulaire de Souscription signé par le Client.

La durée de la validité du Contrat et donc de l'adhésion du Client est de douze (12) mois à compter de son entrée en vigueur. Deux (2) semaines avant le terme du Contrat, le Client en est informé via le Logiciel. Le Contrat pourra alors être renouvelé par l'Administrateur ou la personne physique ou morale autorisée à représenter le Client, par la signature et l'envoi d'un nouveau Formulaire de Souscription.

Conditions d'accès au Service

INDEX ÉDUCTION fournit le Service au Client suivant les modalités et conditions définies au présent Contrat.

L'envoi de courrier dématérialisé nécessite une connexion à Internet. L'Utilisateur peut envoyer les courriers et s'informer sur leur acheminement jusqu'au dépôt à La Poste au travers de l'interface logicielle.

Le Service d'envoi de courrier dématérialisé est accessible aux Clients disposant d'une licence d'un Logiciel et dont les adresses postales des Destinataires sont en France, en Andorre ou à Monaco.



Pour pouvoir accéder au Service, le Client doit signer le Formulaire de souscription et l'envoyer dans les conditions qui y sont indiquées. Seules les demandes de souscription dûment complétées, datées, acceptées et accompagnées des éléments indiqués au sein du Formulaire de Souscription seront prises en compte par INDEX ÉDUCTION. Le Client garantit que les informations fournies sont sincères, exactes et maintenues à jour.

Les modes d'accès au Service sont précisés sur le site internet d'INDEX ÉDUCTION.

Le Client reconnaît que les Documents qu'il souhaite envoyer via le Service doivent respecter les préconisations d'INDEX ÉDUCTION fournies dans le Guide Pratique applicable au Service disponible sur le site internet d'INDEX ÉDUCTION. La mise en forme du Document est effectuée en amont par le Client ; il appartient donc au Client de vérifier la conformité de ses Documents à ses besoins avant de les adresser pour envoi à INDEX ÉDUCTION.

Le Client a la possibilité de vérifier la mise en forme de ses Documents et peut s'informer de leur acheminement jusqu'à leur dépôt à La Poste directement sur le Logiciel.

Le Client reconnaît que toute modification ou écart au regard des modèles ou caractéristiques des Documents par rapport aux préconisations fournies par INDEX ÉDUCTION dans le Guide Pratique pourra entraîner un dysfonctionnement du Service. INDEX ÉDUCTION ne supporte aucune responsabilité à raison d'inadéquation entre ces modifications et les règles ou paramètres préexistants définis au Guide Pratique.

Service Gestion des droits

Le Client doit désigner à la signature du Contrat un Administrateur. Celui-ci pourra désigner à son tour des Utilisateurs ayant, dans certains cas, des droits particuliers. INDEX ÉDUCTION n'intervient pas sur la gestion desdits droits.

Mot de passe

Le mot de passe de l'Utilisateur lui est personnel et confidentiel. Il s'interdit donc expressément de le communiquer à des tiers et s'engage à mettre tout en œuvre en vue d'assurer sa non-divulgateion. L'Utilisateur ne peut partager son compte ou le céder à qui que ce soit.

Sauf dans le cas où une responsabilité peut être imputée à INDEX ÉDUCTION, il est convenu que :

- INDEX ÉDUCTION ne peut être tenue responsable des conséquences d'une usurpation d'identité ou de l'utilisation de ses codes d'accès par un tiers non autorisé ;
- Toute transaction effectuée au moyen de l'identifiant et du mot de passe de l'Utilisateur est réputée effectuée par l'Utilisateur ;
- En cas d'utilisation frauduleuse de son compte, l'Utilisateur sera seul et entièrement responsable des conséquences qui pourraient en découler.

En cas d'utilisation frauduleuse de son compte, il appartiendra à l'Utilisateur de réinitialiser immédiatement son mot de passe (celui-ci ne pouvant être réinitialisé qu'à sa demande exclusive) et de signaler à INDEX ÉDUCTION l'utilisation frauduleuse. Toute information tardive, alors que l'Utilisateur en a connaissance, est considérée comme fautive.

En cas d'oubli de son mot de passe, l'Utilisateur peut demander à tout moment recevoir un nouveau mot de passe.

Force obligatoire du Contrat

INDEX ÉDUCTION se réserve le droit de modifier à tout moment les termes du Contrat sous réserve de le notifier préalablement au Client.

Si le Client refuse l'application de la nouvelle version du Contrat, ce dernier pourra résilier le Contrat dans un délai d'un (1) mois à compter de la notification des modifications par INDEX ÉDUCTION.

Ces modifications ne porteront ni sur la durée du Contrat ni sur les caractéristiques essentielles du Service souscrit par le Client. Lorsque ces modifications portent sur les Tarifs, elles s'appliquent dans le respect des conditions de l'article « Conditions financières » ci-après.



Propriété intellectuelle

1. Licence d'utilisation

Sous réserve du parfait paiement du prix, INDEX ÉDUCTION concède au Client un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non cessible sur la solution MAILEVA dans le fonctionnement du Service.

Cette licence comprend le droit de faire usage de ladite solution dans le cadre de l'utilisation du Service, quel que soit le mode d'accès mis en œuvre et, ce pour la seule durée du Contrat.

La licence ne comprend aucun transfert de droit de propriété de ladite solution au profit du Client.

2. Logiciels Tiers

Le fonctionnement du Service peut également nécessiter l'utilisation de logiciels tiers dont les droits de propriété intellectuelle appartiennent à des tiers (les « Logiciels Tiers »).

Dans ce cas, et sur indication expresse d'INDEX ÉDUCTION, le Client bénéficie d'un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non cessible sur les Logiciels Tiers, limité au seul droit d'installer et d'exécuter lesdits Logiciels ou de les utiliser à distance dans le cadre du Service.

Le Client est informé que toute autre forme d'utilisation est susceptible d'engager sa responsabilité vis-à-vis des éditeurs des Logiciels Tiers et/ou de leurs ayants droit.

En cas de réclamation et/ou d'action en contrefaçon intentée contre INDEX ÉDUCTION, ses ayants droit, distributeurs, agents, licenciés et trouvant son origine dans l'utilisation des Logiciels Tiers par le Client, INDEX ÉDUCTION en informera le Client sans délai.

Le Client assurera la défense d'INDEX ÉDUCTION, de ses ayants droit, distributeurs, agents, licenciés et supportera tous les frais permettant de conduire l'action, ainsi que tous dommages-intérêts alloués au tiers.

La responsabilité du Client est cependant expressément exclue si la contrefaçon ou l'origine de la réclamation résulte directement des éléments fournis par INDEX ÉDUCTION ou de modifications apportées par cette dernière aux Logiciels Tiers.

Obligations des Parties

1. Obligations d'INDEX ÉDUCTION

INDEX ÉDUCTION s'engage à mettre tout en œuvre pour réaliser le Service dans les conditions définies aux présentes. INDEX ÉDUCTION s'engage à respecter les délais et les niveaux de qualité définis aux présentes.

INDEX ÉDUCTION s'efforce de mettre à la disposition du Client toutes les informations et les conseils permettant à ce dernier de prendre toutes décisions utiles concernant les conditions d'exécution du Service.

2. Obligations du Client

Le Client s'engage à effectuer les paiements dus au titre du Service dans les conditions financières et tarifaires définies au présent Contrat.

Le Client s'engage à communiquer à INDEX ÉDUCTION l'ensemble des éléments complets et valides nécessaires à l'exécution du Service.

Le Client s'engage à informer INDEX ÉDUCTION par écrit, de tout changement susceptible de modifier les conditions d'exécution du Service.

Sécurité, confidentialité

INDEX ÉDUCTION assurera la conservation et l'intégrité des Documents et Fichiers conformément aux dispositions du présent Contrat. Il est précisé qu'INDEX ÉDUCTION garantit la confidentialité des données fournies par le Client dans le cadre du Service par une communication chiffrée avec son partenaire MAILEVA, au travers d'un flux de données chiffré et en confiant le traitement des plis à une filiale de La Poste.

Le Client assure exclusivement la sauvegarde de ses données pour répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Confidentialité : les informations et Documents échangés entre les Parties sont strictement confidentiels et ne peuvent être utilisés par le Client ou INDEX ÉDUCTION ni communiqués à des tiers que pour les besoins du Contrat ou pour répondre à des obligations légales ou réglementaires. Cet engagement expire deux (2) années après la fin du Contrat.



Secrets des correspondances : conformément à l'article L.32-3 du code des postes et des communications électroniques, INDEX ÉDUCATION ainsi que les membres de son personnel respectent le secret des correspondances. Ce dernier couvre le contenu de la correspondance, l'identité des correspondants ainsi que, le cas échéant, l'intitulé du message et les documents joints à la correspondance.

Protection des Données à caractère personnel

Contexte : l'exécution du Service objet du présent Contrat implique qu'INDEX ÉDUCATION accède à des Données à caractère personnel et réalise un ou des traitement(s) sur celle-ci.

Le Client demeure le Responsable du traitement des Données à caractère personnel et en conserve l'entière maîtrise, INDEX ÉDUCATION n'agissant qu'en qualité de Sous-traitant au sens du Droit applicable à la protection des données.

INDEX ÉDUCATION s'engage à respecter l'ensemble des obligations légales qui s'imposent à lui en application du Droit applicable à la protection des Données et à traiter les Données à caractère personnel qui lui sont confiées par le Client conformément au présent article.

Définition : dans le présent article, les termes et expressions identifiés par une majuscule sont définies dans l'article 4 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le « Règlement »).

Engagement d'INDEX ÉDUCATION : le Client a sélectionné INDEX ÉDUCATION au regard de son engagement quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à respecter les exigences du présent article et du Droit applicable à la protection des données et à garantir la protection des droits des Personnes concernées. En particulier, INDEX ÉDUCATION s'engage à ce que le contrat conclu avec son Partenaire MAILEVA contienne des engagements au moins aussi stricts que ceux prévus au présent article, de façon à pouvoir assurer le respect de ses propres obligations au titre du présent Contrat, en particulier pour ce qui est de présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées.

Engagement du Client : le Client s'assure et fait son affaire de l'obtention du consentement préalable et d'une information conforme au Règlement des Destinataires pour la réception des courriers dans le cadre du Service.

Le Service est exclusivement destiné à l'envoi de courriers à caractère informatif aux Destinataires. Le Client s'engage à n'envoyer aucun courrier à caractère commercial ou marketing aux Destinataires.

Si des Destinataires exercent leur droit d'accès auprès d'INDEX ÉDUCATION ou de son Prestataire MAILEVA, lesdites demandes seront adressées au Client pour traitement.

Caractéristiques du Traitement : le Client autorise INDEX ÉDUCATION, pour la durée et les seuls besoins du présent Contrat, à procéder au Traitement des Données à caractère personnel requis par le Service objet du présent Contrat. Les caractéristiques de ce Traitement confié à INDEX ÉDUCATION sont définies dans l'annexe RGD disponible sur demande.

Dans ce cadre, INDEX ÉDUCATION s'engage à traiter les Données à caractère personnel exclusivement sur la base des instructions du Client stipulées au présent Contrat et s'interdit d'utiliser tout ou partie des Données à caractère personnel pour son propre compte et pour d'autres finalités que celles définies par le Client.

INDEX ÉDUCATION s'engage à tenir un registre des catégories d'activités de traitements effectués pour le compte du Client, registre qui doit se présenter sous une forme écrite.

Sécurité et confidentialité des Données à caractère personnel : dans le cadre de la réalisation du Service, INDEX ÉDUCATION s'engage à mettre en œuvre les mesures de protection physiques, logiques et d'organisation nécessaires pour préserver la sécurité des Données à caractère personnel, adaptées au risque que présente le Traitement et, notamment, empêcher qu'elles ne soient détruites, perdues, déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès, de manière accidentelle ou illicite.

En cas de Violation de données, INDEX ÉDUCATION doit, dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance, notifier au Client cette violation dans le respect du Règlement.

INDEX ÉDUCATION s'engage à coopérer pour permettre au Client de notifier la violation de données à l'Autorité de contrôle.



Sous-traitant ultérieur : le Client autorise INDEX ÉDUCATION, de façon générale, à faire intervenir un sous-traitant, qu'il fasse partie ou non du Groupe Docaposte. La liste de ces sous-traitants est disponible à la demande du Client.

INDEX ÉDUCATION s'engage à ce que le(s) contrat(s) qu'il met en place avec ses éventuels Sous-traitants ultérieurs contien(n)ent des engagements au moins aussi stricts que ceux prévus au présent article.

INDEX ÉDUCATION restera pleinement responsable envers le Client en cas de non-respect par le Sous-traitant ultérieur de ses obligations en matière de protection des données.

Droits des Personnes Concernées : INDEX ÉDUCATION s'engage à :

- Communiquer au Client dans les meilleurs délais, toute demande de communication des Données à caractère personnel ou d'accès à celles-ci qui lui aurait été faite directement par une Personne concernée ou quelle que soit l'autorité dont elle émane, sauf dans le seul cas où cette communication lui est interdite par ladite Personne concernée, et à assister et coopérer avec le Client pour satisfaire aux exigences légales relatives à la protection des Données à caractère personnel ;
- Aider le Client, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les Personnes Concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus par le Droit applicable à la protection des données ;
- Corriger, mettre à jour, modifier ou supprimer des Données à caractère personnel utilisées dans le cadre de la sous-traitance du Service sur instruction du Client.

Prestations d'Assistance au Client : sur acceptation expresse et préalable par le Client d'un devis émis par INDEX ÉDUCATION spécifiquement pour des prestations d'assistance au Client, INDEX ÉDUCATION pourra aider le Client à garantir le respect de ses obligations prévues par le Droit applicable à la protection des données en matière de sécurité des données, compte tenu des informations à sa disposition. Dans le cas où le Client ferait l'objet d'un contrôle de la part d'une Autorité de contrôle, INDEX ÉDUCATION s'engage à coopérer avec le Client et avec l'Autorité de contrôle.

Information - Audit : INDEX ÉDUCATION s'engage à mettre à la disposition du Client toutes les informations strictement nécessaires en sa possession pour démontrer le respect des obligations prévues par le Droit applicable à la protection des données.

Respect de la réglementation

Le Client s'engage à ne pas diffuser via le Service, de contenu illicite, illégal ou enfreignant les droits de tiers. Le Client garantit INDEX ÉDUCATION, ainsi que tout tiers ou prestataire participant directement ou indirectement à l'exécution du Service contre toutes les conséquences, directes ou indirectes, y compris financières, d'une violation de ses engagements au titre du présent article.

Le Client s'engage à utiliser Le Service dans le respect des obligations légales particulières à son métier ou des obligations générales relatives à un Service et à informer INDEX ÉDUCATION en cas de changement de ses obligations.

Utilisation du Service et responsabilité

INDEX ÉDUCATION s'engage à exécuter ses obligations contractuelles conformément aux dispositions du Contrat. INDEX ÉDUCATION n'est responsable que des préjudices directs qui résultent de ses propres manquements. La responsabilité d'INDEX ÉDUCATION ne pourra en particulier être recherchée à raison des dommages ou des dégradations causés aux Fichiers du fait de la mise en œuvre de moyens ou d'outils informatiques et/ou de communication échappant à son contrôle ou ne respectant pas ses préconisations.

La responsabilité annuelle d'INDEX ÉDUCATION ne pourra excéder, la plus élevée des sommes suivantes : (i) quinze mille (15 000) Euros ou (ii) le montant total du CA HT (hors affranchissements) réalisé au cours des six (6) mois précédant la date de survenance du sinistre.

Le Client est seul responsable pour lui-même comme pour ses salariés, mandataires ou sous-traitants :

- Du contenu des Documents, des Fichiers et des données qu'il transmet à INDEX ÉDUCATION. Le Client garantit en être propriétaire et/ou avoir tous les droits pour les utiliser dans le cadre du Service et tiendra, en conséquence, INDEX ÉDUCATION indemne contre toute réclamation de tiers,
- De l'utilisation et de la confidentialité de ses codes d'accès, et toute utilisation non-autorisée non imputable à INDEX ÉDUCATION.



Le Client reconnaît en particulier que le Service et les données qu'il envoie sont établis sous sa responsabilité et sous son unique contrôle. Le Client s'engage à ce que les contenus des Documents soient conformes à toutes les législations, réglementations et conventions applicables dans les pays où le Service est délivré. Le Client s'engage à ce que les contenus des Documents soient conformes aux bonnes mœurs et à l'ordre public. Le Client garantit en être propriétaire et/ou avoir tous les droits pour les utiliser dans le cadre du Service.

En tout état de cause, le Client dégage INDEX ÉDUCATION de toute responsabilité en cas de recours de tiers et/ou de Destinataire, contre INDEX ÉDUCATION ou son Prestataire MAILEVA, résultant de l'usage du Service, des contenus transmis ou de l'absence de consentement du Destinataire à recevoir lesdits Documents et ce, quelle que soit la réglementation applicable.

Force majeure

Aucune des Parties ne peut être tenue pour responsable de l'inexécution des obligations mises à sa charge au titre du Contrat si cette inexécution est due à la force majeure.

De convention expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements échappant au contrôle de la Partie qui invoque le cas de force majeure, dont elle ne pouvait pas avoir connaissance lors de la conclusion du Contrat.

Sont notamment constitutifs de cas de force majeure :

- Les blocages ou perturbations sérieuses des moyens de transports en ce compris La Poste, des moyens de télécommunications ou des moyens d'approvisionnement en énergie.
- Les obligations ainsi suspendues seront exécutées à nouveau dès que les effets de la ou des causes de non-exécution auront pris fin, dans un délai qui sera fonction des disponibilités du moment.

Par dérogation à l'article 1218 du Code Civil, dans l'éventualité où un événement de force majeure viendrait à différer l'exécution des obligations prévues au Contrat pendant une période supérieure à un (1) mois, chacune des Parties pourra résilier le Contrat à effet immédiat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans pouvoir exiger de l'autre Partie aucune indemnité.

Conditions financières

Les sommes dues par le Client comprennent le montant mensuel des Services consommés : aucun frais d'abonnement n'est facturé par INDEX ÉDUCATION. Seuls les Documents envoyés sont facturés au Client.

Les Services consommés comprennent l'édition, l'impression, la mise sous pli et l'affranchissement des Documents correspondant aux Services Lettres consommés, aux tarifs de La Poste en vigueur à la date de mise sous plis des courriers.

Tarification HT de l'édition, de l'impression et de la mise sous pli

Noir et blanc		Couleur	
1ère page	Page suivante	1ere page	Page suivante
0,22 €*	0,15 €*	0,28 €*	0,19 €*

*À ces tarifs est appliqué le taux de TVA en vigueur.

La tarification de l'édition, de l'impression et de la mise sous pli est exprimée et payable en euros hors taxes et hors affranchissement. Cette tarification de l'édition, de l'impression et de la mise sous pli est susceptible d'être modifiée par INDEX ÉDUCATION moyennant un préavis d'un (1) mois et sera notifiée au Client. Dans ce cas, le Client aura la possibilité de mettre fin au Service.

Les nouveaux tarifs d'édition, d'impression et de mise sous pli s'appliqueront à compter de la date d'effet de ces nouveaux Tarifs.



Tarification de l'affranchissement : pour tout courrier mis dans une enveloppe C6 dont le destinataire est en France métropolitaine**.

Envoi rapide J + 2 Prioritaire Grand Compte	Envoi économique J + 4 Ecopli Grand Compte
0,66 €	0,589 €

** Lorsque les courriers sont mis dans une enveloppe C4 (courriers supérieurs à 5 feuilles soit 9 ou 10 pages imprimées recto/verso) et/ou lorsque les destinataires ne résident pas en France métropolitaine, d'autres tarifs sont appliqués :

	<i>Enveloppe</i>	<i>France métro</i>	<i>TOM-DROM</i>	<i>Andorre/Monaco</i>
<i>Envoi rapide</i>	C6	0,63 €	<i>Lettre Prioritaire J+1</i>	<i>Lettre Prioritaire J+1</i>
	C4	<i>Lettre Verte J+2</i>	<i>Lettre Verte J+2</i>	<i>Lettre Verte J+2</i>
<i>Envoi économique</i>	C6	0,567 €	0,567 €	<i>Ecopli J+4</i>
	C4	<i>Ecopli J+4</i>	<i>Ecopli J+4</i>	<i>Ecopli J+4</i>

Pour connaître le détail des tarifs, consultez le site <https://www.maileva.com/tarifs-affranchissement>

Modalités de paiement : les factures sont émises mensuellement si le montant à facturer est supérieur ou égal à 30,00 €HT. Dans le cas contraire, le montant est reporté au mois suivant, sauf s'il s'agit du dernier mois de l'année d'adhésion pour lequel une facture sera émise. Le détail des courriers facturés est consultable et imprimable directement à partir du Logiciel.

Les factures émises par INDEX ÉDUCTION sont payables par le Client à trente (30) jours fin de mois, par chèque ou par virement, net et sans escompte.

En cas de retard de paiement d'une facture à échéance, INDEX ÉDUCTION peut appliquer de plein droit et sans mise en demeure préalable le paiement d'intérêts de retard journaliers. Ces intérêts seront calculés à un taux annuel égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal.

Le Client sera également redevable d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros.

Niveaux de Services

Les engagements de disponibilité et de performance des Services sont les suivants : 98% des courriers soumis au Logiciel avant 13h, heure de Paris, le jour J, sont traités et remis en poste à J, à l'exception des plis à destination de La Réunion et de Mayotte qui sont remis en poste à J+1. Le jour J correspond au jour de la soumission des documents, si c'est un jour ouvré. Dans le cas contraire, le jour J sera considéré comme étant le premier jour ouvré qui suit le jour effectif de la soumission.

Résiliation – suspension

1. Résiliation

Résiliation pour manquement : en cas de non-respect d'une obligation essentielle du Contrat ou de la réglementation par l'une des Parties, l'autre Partie devra lui adresser une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception afin de remédier à ce manquement. À défaut pour la partie défaillante d'avoir remédié à ce manquement dans un délai d'un (1) mois, l'autre partie pourra résilier de plein droit le Contrat, sans préjudice de toute action que la partie lésée pourra mener à l'encontre de la partie défaillante.



Il est entendu entre les Parties que les stipulations de la présente clause s'appliquent en lieu et place des dispositions des articles 1217, 1219 à 1222 du Code Civil et s'interdisent, en conséquence, tout recours auxdits articles.

Arrêt d'un Service : INDEX ÉDUCTION peut mettre fin à tout moment à la fourniture d'un Service sans indemnité dès lors que ledit Service existe depuis plus d'un (1) an moyennant un préavis de trois (3) mois. Le Client pourra demander le remboursement des sommes versées à INDEX ÉDUCTION au prorata de la durée du Contrat restant à courir.

2. Suspension du Service

INDEX ÉDUCTION peut suspendre l'exécution du Contrat ou du Service concerné (i) s'il y a urgence à faire cesser les agissements du Client, en raison notamment d'atteinte, de risque d'atteinte ou de risque d'aggravation d'atteinte aux droits ou aux systèmes de tiers, ou d'INDEX ÉDUCTION, (ii) en cas de poursuites pénales à l'encontre du Client en raison de son utilisation d'un Service ou (iii) en cas de défaut de paiement.

Les suspensions prononcées par INDEX ÉDUCTION interviendront de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans qu'il soit besoin d'une quelconque autre formalité que l'envoi d'un courriel au Client.

Cession du Contrat

Le Contrat ne peut être cédé en tout ou partie, à titre gratuit ou onéreux, pour quelque motif que ce soit, sans l'accord préalable exprès de l'autre Partie.

Droit applicable et juridiction compétente

Le Contrat est soumis au droit français. Il en est ainsi pour les règles de fond, comme pour les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

JURIDICTION COMPÉTENTE — SI INDEX ÉDUCTION ET LE CLIENT NE PARVIENNENT PAS À RÉSOUDRE LEUR DIFFÉREND À L'AMIABLE, ILS CONVIENNENT QUE LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL AURA COMPÉTENCE EXCLUSIVE POUR TRANCHER TOUT LITIGE, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MÊME POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES, EN RÉFÉRÉ OU PAR REQUÊTE.

Centre de relation Client

Pour toute question commerciale ou technique relative à l'utilisation ou au fonctionnement du Service, le centre de relation client est joignable du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 par téléphone au 04 96 15 21 70 (appel non surtaxé) ou par courriel à info@index-education.fr (question commerciale) ou sav@index-education.fr (question technique).

Le Client autorise INDEX ÉDUCTION à utiliser un outil de support à distance lui permettant, après un accord formel de l'Utilisateur, de visualiser l'écran de celui-ci ou de prendre le contrôle de son ordinateur aux fins exclusives de guider les Utilisateurs ou de résoudre les éventuelles difficultés qu'ils rencontrent.